

**Pièce jointe 1 – Propositions d’amendements à insérer dans les annexes adoptées à la NIMP 28 (*Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*)**

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l’amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 1	Traitement par irradiation contre <i>Anastrepha ludens</i>	Dose minimale absorbée de 70 Gy afin d’empêcher l’émergence des adultes <del>de</del> d’ <i>Anastrepha ludens</i> .  L’efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à <del>DE<sub>99,9968</sub></del> au niveau de confiance 95 %.  <a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s’agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9968 pour cent au moins l’émergence des adultes d’<i>Anastrepha ludens</i>.</a>	Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l’émergence des adultes à partir des fruits qui avaient été traités alors qu’ils abritaient des larves du troisième stade, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.
TP 2	Traitement par irradiation contre <i>Anastrepha obliqua</i>	Dose minimale absorbée de 70 Gy afin d’empêcher l’émergence des adultes <del>de</del> d’ <i>Anastrepha obliqua</i> .  L’efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à <del>DE<sub>99,9968</sub></del> au niveau de confiance 95%.  <a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s’agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9968 pour cent au moins l’émergence des adultes d’<i>Anastrepha obliqua</i>.</a>	Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l’émergence des adultes à partir des fruits qui avaient été traités alors qu’ils abritaient des larves du troisième stade, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.
TP 3	Traitement par irradiation contre <i>Anastrepha serpentina</i>	Dose minimale absorbée de 100 Gy afin d’empêcher l’émergence des adultes <del>de</del> d’ <i>Anastrepha serpentina</i> .  L’efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à <del>DE<sub>99,9972</sub></del> au niveau de confiance 95 %.  <a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s’agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9972 pour cent au moins l’émergence des adultes d’<i>Anastrepha serpentina</i>.</a>	Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l’émergence des adultes à partir des fruits qui avaient été traités alors qu’ils abritaient des larves du troisième stade, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l'amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 4	<b>Traitement par irradiation contre <i>Bactrocera jarvisi</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 100 Gy afin d'empêcher l'émergence des adultes de <i>Bactrocera jarvisi</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à DE<sub>99,9981</sub> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9981 pour cent au moins l'émergence des adultes de <i>Bactrocera jarvisi</i>.</a></p>	Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l'émergence des adultes à partir des fruits qui avaient été traités alors qu'ils abritaient des œufs d'un jour et des larves du troisième stade, ces stades de développement ayant été identifiés comme étant les plus résistants.
TP 5	<b>Traitement par irradiation contre <i>Bactrocera tryoni</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 100 Gy afin d'empêcher l'émergence des adultes de <i>Bactrocera tryoni</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à DE<sub>99,9978</sub> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9978 pour cent au moins l'émergence des adultes de <i>Bactrocera tryoni</i>.</a></p>	Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l'émergence des adultes à partir des fruits qui avaient été traités alors qu'ils abritaient des œufs d'un jour et des larves du troisième stade, ces stades de développement ayant été identifiés comme étant les plus résistants.
TP 6	<b>Traitement par irradiation contre <i>Cydia pomonella</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 200 Gy afin d'empêcher l'émergence des adultes de <i>Cydia pomonella</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à DE<sub>99,9978</sub> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9978 pour cent au moins l'émergence des adultes de <i>Cydia pomonella</i>.</a></p>	Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l'émergence des adultes à partir des fruits qui avaient été traités alors qu'ils abritaient des larves du cinquième stade, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l'amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 7	<b>Traitement par irradiation contre les mouches des fruits de la famille <u>des</u> Tephritidae (générique)</b>	<p>Dose minimale absorbée de 150 Gy afin d'empêcher l'émergence des adultes de mouches des fruits.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à <math>DE_{99,9968}</math> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9968 pour cent au moins l'émergence des adultes de mouches des fruits.</a></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l'émergence des adultes à partir des fruits qui avaient été traités alors qu'ils abritaient le stade de développement le plus résistant d'un certain nombre d'espèces de Tephritidae d'importance économique.</p>
TP 8	<b>Traitement par irradiation contre <i>Rhagoletis pomonella</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 60 Gy en vue d'empêcher le développement de <del>nymphes-pupes</del> phanérocéphaliques de <i>Rhagoletis pomonella</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à <math>DE_{99,9921}</math> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9921 pour cent au moins le développement de pupes phanérocéphaliques de <i>Rhagoletis pomonella</i>.</a></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait la formation de pupes phanérocéphaliques dans des fruits qui avaient été traités alors qu'ils abritaient des larves du troisième stade, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.</p>
TP 9	<b>Traitement par irradiation contre <i>Conotrachelus nenuphar</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 92 Gy afin d'empêcher la reproduction des adultes de <i>Conotrachelus nenuphar</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à <math>DE_{99,9980}</math> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9880 pour cent au moins la reproduction d'adultes de <i>Conotrachelus nenuphar</i>.</a></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait la reproduction (développement d'une génération F1 au-delà du premier stade de développement) chez des adultes traités qui ont été identifiés comme étant au stade de développement le plus résistant.</p>

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l'amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 10	<b>Traitement par irradiation contre <i>Grapholita molesta</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 232 Gy afin d'empêcher l'émergence des adultes de <i>Grapholita molesta</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à DE<sub>99,9949</sub> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9949 pour cent au moins l'émergence d'adultes de <i>Grapholita molesta</i>.</a></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l'émergence des adultes à partir des fruits qui avaient été traités alors qu'ils abritaient des larves du cinquième stade, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.</p>
TP 11	<b>Traitement par irradiation contre <i>Grapholita molesta</i> sous hypoxie</b>	<p>Dose minimale absorbée de 232 Gy afin d'empêcher l'oviposition de <i>Grapholita molesta</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à DE<sub>99,9932</sub> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9932 pour cent au moins l'oviposition de <i>Grapholita molesta</i>.</a></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l'oviposition des adultes qui avaient émergé de fruits qui avaient été traités alors qu'ils abritaient des larves du cinquième stade, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.</p>
TP 12	<b>Traitement par irradiation contre <i>Cylas formicarius elegantulus</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 165 Gy visant à empêcher le développement d'adultes de la génération F1 de <i>Cylas formicarius elegantulus</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à DE<sub>99,9952</sub> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9952 pour cent au moins le développement d'adultes de <i>Cylas formicarius elegantulus</i>.</a></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait la production d'adultes de génération F1 à partir d'œufs pondus par des adultes traités, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.</p>

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l'amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 13	<b>Traitement par irradiation contre <i>Euscepes postfasciatus</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 150 Gy visant à empêcher le développement d'adultes de la génération F1 <del>de d'</del><i>Euscepes postfasciatus</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à DE<sub>99,9950</sub> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9950 pour cent au moins le développement d'adultes d'<i>Euscepes postfasciatus</i>.</a></p>	Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait la production d'adultes de génération F1 à partir d'œufs pondus par des adultes traités, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.
TP 14	<b>Traitement par irradiation contre <i>Ceratitis capitata</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 100 Gy visant à empêcher l'émergence d'adultes de <i>Ceratitis capitata</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance de ce traitement se situent à ED<sub>99,9970</sub> au niveau de confiance 95 %.</del></p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche à 99,9970 pour cent au moins l'émergence d'adultes de <i>Ceratitis capitata</i>.</a></p>	Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait l'émergence des adultes à partir des fruits qui avaient été traités alors qu'ils abritaient des larves du troisième stade, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l'amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 15	<b>Traitement thermique à la vapeur de <i>Cucumis melo</i> var. <i>reticulatus</i> contre <i>Bactrocera cucurbitae</i></b>	<p><b>[Champ d'application du traitement</b></p> <p>Ce traitement consiste en un traitement thermique à la vapeur du fruit de <i>Cucumis melo</i> var. <i>reticulatus</i> (melon brodé) qui provoque la mort des œufs et larves de la mouche du melon (<i>Bactrocera cucurbitae</i>) avec une efficacité déclarée.]</p> <p><b>Programme de traitement</b></p> <p><del>L'efficacité et le niveau de confiance du traitement sont la dose efficace (DE)<sub>99,9889</sub> au niveau de confiance 95%.</del></p> <p><u>Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole tue au moins 99,9889 pour cent des œufs et des larves de <i>Bactrocera cucurbitae</i>.</u></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée tuait les œufs et les larves du troisième stade traités, ces stades de développement ayant été identifiés comme étant les plus résistants.</p>

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l'amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 16	<p><b>Traitement par le froid de <i>Citrus sinensis</i> contre <i>Bactrocera tryoni</i></b></p>	<p><b>[Champ d'application du traitement</b></p> <p>Il s'agit ici du traitement par le froid du fruit de <i>Citrus sinensis</i> (orange) visant à entraîner la mortalité des œufs et larves de <i>Bactrocera tryoni</i> (mouche des fruits du Queensland) au degré d'efficacité déclaré.]</p> <p><b>Programme de traitement</b></p> <p><del>Pour le cultivar «Navel», l'efficacité se situe à la dose efficace (DE)<sub>99,9981</sub> au niveau de confiance de 95 %.</del></p> <p><del>Pour le cultivar «Valencia», l'efficacité se situe à la dose efficace (DE)<sub>99,9973</sub> au niveau de confiance de 95 %.</del></p> <p><u>Pour le cultivar «Navel», il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole tue au moins 99,9981 pour cent des œufs et des larves de <i>Bactrocera tryoni</i>.</u></p> <p><u>Pour le cultivar «Valencia», il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole tue au moins 99,9973 pour cent des œufs et des larves de <i>Bactrocera tryoni</i>.</u></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée tuait les larves du premier stade traitées, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.</p>

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l'amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 17	<b>Traitement par le froid de <i>Citrus reticulata</i> × <i>Citrus sinensis</i> contre <i>Bactrocera tryoni</i></b>	<p><b>[Champ d'application du traitement</b></p> <p>Ce traitement comprend le traitement par le froid du fruit de <i>Citrus reticulata</i> × <i>Citrus sinensis</i><sup>1</sup> (tangor) avec pour résultat la mortalité des œufs et larves de <i>Bactrocera tryoni</i> (mouche des fruits du Queensland) au degré d'efficacité déclaré.]</p> <p><b>Programme de traitement</b></p> <p>L'efficacité se situe à la dose efficace (DE)<sup>99,9986</sup> au niveau de confiance 95 %.</p> <p><u><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole tue au moins 99,9886 pour cent des œufs et des larves de <i>Bactrocera tryoni</i>.</a></u></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée tuait les larves du premier stade traitées, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.</p>

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l'amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 18	<p><b>Traitement par le froid de <i>Citrus limon</i> contre <i>Bactrocera tryoni</i></b></p>	<p><b>[Champ d'application du traitement</b></p> <p>Il s'agit ici du traitement par le froid du fruit de <i>Citrus limon</i> (citron) visant à entraîner la mortalité des œufs et larves de <i>Bactrocera tryoni</i> (mouche des fruits du Queensland) au degré d'efficacité déclaré.]</p> <p><b>Protocole de traitement</b></p> <p><b>Protocole 1: Application d'une température de 2 °C ou inférieure pendant 14 jours d'affilée</b></p> <p>L'efficacité se situe à la dose efficace (DE)<sub>99,99</sub> au niveau de confiance de 95 %.</p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole tue au moins 99,99 pour cent des œufs et des larves de <i>Bactrocera tryoni</i>.</a></p> <p><b>Protocole 2: Application d'une température de 3 °C ou inférieure pendant 14 jours d'affilée</b></p> <p>L'efficacité se situe à la dose efficace (ED)<sub>99,9872</sub> au niveau de confiance de 95 %.</p> <p><a href="#">Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole tue au moins 99,9872 pour cent des œufs et des larves de <i>Bactrocera tryoni</i>.</a></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée tuait les larves du premier stade traitées, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.</p>

TP n°	Intitulé du TP	Modifications du programme de traitement	Justification de l'amendement à insérer pour tenir compte de la dernière modification
TP 19	<b>Traitement par irradiation contre <i>Dysmicoccus neobrevipes</i>, <i>Planococcus lilacinus</i> et <i>Planococcus minor</i></b>	<p>Dose minimale absorbée de 231 Gy pour empêcher la reproduction des femelles adultes de <i>Dysmicoccus neobrevipes</i>, <i>Planococcus lilacinus</i> et <i>Planococcus minor</i>.</p> <p><del>L'efficacité et le seuil de confiance du traitement se situent à DE<sub>99,99023</sub> au niveau de confiance de 95 %.</del></p> <p><u>Il y a une confiance de 95 pour cent s'agissant du fait que le traitement effectué selon ce protocole empêche la reproduction d'au moins 99,99023 pour cent des femelles adultes de <i>Dysmicoccus neobrevipes</i>, <i>Planococcus lilacinus</i> et <i>Planococcus minor</i>.</u></p>	<p>Les essais de confirmation ont démontré que la dose déclarée empêchait le développement de larves de génération F1 à partir d'œufs pondus par des femelles adultes traitées, ce stade de développement ayant été identifié comme étant le plus résistant.</p>